

PROPOSITION

EN VUE DE LA DEMANDE D'HABILITATION D'UN DIPLÔME D'UNIVERSITÉ D'ÉTUDES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION À L'ÉTRANGER

A. CONTEXTE DE LA DEMANDE

Si une année d'études à l'étranger constitue incontestablement un atout pour les étudiants, celle-ci a vocation à être réalisée en priorité dans le cadre d'un diplôme national donnant lieu à validation d'une année ou d'un semestre par transfert de crédits ECTS.

Dans de rares cas où cette validation ne peut être envisagée, le diplôme d'Université (D.U) d'Études Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion à l'étranger peut être suivi de façon subsidiaire, dérogatoire, encadrée et dans des cas limitativement et quantitativement prévus.

Les financements de l'université et de la Fondation mobilisables pour une année d'études à l'étranger sont en priorité affectés aux départs effectués dans le cadre de la validation d'une année d'études d'un diplôme national.

B - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE et OBJECTIFS DE LA FORMATION

La création d'un diplôme d'Université (D.U) d'Études Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion à l'étranger répond à une demande spécifique d'étudiants titulaires d'une Licence ou d'un Master, qui souhaiteraient réaliser une mobilité à l'étranger, mais qui ne pourraient pas partir à l'étranger dans le cadre du LMD. Ce DU permet donc à l'étudiant de réaliser une « année de césure » dans un cadre strictement défini, formalisé par un « Learning Agreement », et de préparer la mobilité internationale grâce à une unité d'enseignement spécifique. La délivrance dudit DU est soumise, comme pour tout diplôme, à un contrôle des connaissances.

C - ORGANISATION DE LA FORMATION

1) Conditions d'accès au diplôme

- Le D.U. est ouvert aux étudiants inscrits en formation initiale et qui sont titulaires d'une Licence dans le domaine Droit, Économie et Gestion. Les étudiants peuvent ainsi candidater pour le D.U. soit avant leur entrée en Master 1, soit après leur M1, soit après leur M2.

L'admission se fait sur examen du dossier et après un entretien destiné à vérifier la motivation et les capacités d'adaptation personnelle et linguistique du candidat, ainsi que les raisons du recours à une mobilité hors processus de Bologne. La mobilité devra se faire hors du pays d'origine de l'étudiant. La sélection se fait au sein de chaque École par les équipes pédagogiques compétentes.

- Les effectifs annuels sont limités en fonction des places disponibles dans le cadre des échanges avec les universités partenaires. Les étudiants partant dans le cadre du LMD sont prioritaires lors de la sélection.

Dans chacune des composantes, le pourcentage d'étudiants partant dans le cadre du DU ne peut pas être supérieur à 10% du nombre total d'étudiants partant dans le cadre d'un diplôme national LMD.

2) Programme de la formation

- Formation sur une année universitaire (deux semestres).

La formation repose sur le suivi et la validation de quatre unités d'enseignement (UE) (cf. Tableau 1) :

* **une unité dispensée par l'Université d'Auvergne (UE 1A)** qui est destinée à préparer l'étudiant à son année à l'étranger (à la fois dans le choix des matières à suivre et dans l'encadrement de son mémoire ou de son stage);

* **une unité de spécialité (en droit et sciences politiques, OU en économie, OU en gestion) dispensée par l'établissement d'accueil (UE 1B)**, et qui donne lieu à une mention DROIT ou ÉCONOMIE ou GESTION.

Le départ à l'étranger est conditionné par la signature d'un « Learning Agreement ». Ce dernier est établi par l'étudiant après accord préalable du responsable pédagogique. Dans certains pays, les méthodes d'enseignement conduisent l'étudiant à produire une somme de travail personnel conséquente; c'est pourquoi, il est exigé que l'étudiant suive **l'équivalent** de 180 heures d'enseignement pour chaque unité. Il appartient ainsi au responsable pédagogique de déterminer le nombre de cours requis (entre trois et cinq en fonction de la quantité de travail personnel exigée) qui seront choisis dans la liste des éléments constitutifs de la maquette (cf Tableau 2).

Les matières choisies par l'étudiant et inscrites dans le programme d'études ou « Learning Agreement » doivent être validées lors de son arrivée dans son université d'accueil par le responsable pédagogique sur place;

OU un stage

* **une deuxième unité de spécialité (UE2A)** (mêmes caractéristiques que ci-dessus)
OU un stage

* **une unité professionnalisante sous la forme d'un mémoire ou d'un rapport de stage (UE 2B)**. Le mémoire doit être rédigé en langue française et comporter au moins 50 pages. L'étudiant devra obtenir l'accord d'un Directeur de mémoire avant son départ. Quant au stage, l'étudiant devra solliciter l'encadrement d'un tuteur dans son établissement d'origine.

Tableau 1. Maquette et calendrier de la formation du D.U.

Semestre 1	Semestre 2
<p>UE 1A : Préparation à la mobilité internationale (15 h) <i>Cette unité est dispensée par l'Université d'Auvergne la première semaine de septembre. Elle peut éventuellement être suivie à distance, en visioconférence ou en podcast.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - encadrement pédagogique du projet (5 heures) - qu'est-ce que l'interculturalité ? (5 heures)* - pourquoi comparer ? (5 heures)* <p><i>* Les deux derniers cours sont pluridisciplinaires et peuvent être dispensés pour l'ensemble des étudiants du Domaine Droit, Économie et Gestion.</i></p>	<p>UE 2A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité de spécialité 2 (équivalent de 180 h) <i>Cette unité est dispensée par l'établissement d'accueil. Elle suit le calendrier de l'Université d'accueil.</i> - 3 à 5 cours à suivre dont les 2/3 dans la spécialité (droit / science politique ou économie ou gestion) (cf. Tableau 2). <p><i>Ces cours sont inscrits dans le Learning Agreement.</i></p> <p><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • STAGE
<p>UE 1 B :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité de spécialité 1 (l'équivalent de 180h) <i>Cette unité est dispensée par l'établissement d'accueil. Elle suit le calendrier de l'Université d'accueil.</i> - 3 à 5 cours à suivre dont les 2/3 dans la spécialité (droit / science politique ou économie ou gestion) (cf. Tableau 2). <p><i>Ces cours sont inscrits dans le Learning Agreement.</i></p> <p><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • STAGE 	<p>UE 2B : Recherche ou exercice professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - mémoire OU rapport de stage

Tableau 2. Liste des éléments constitutifs de la maquette.

Matière	Domaine de Spécialité	Volume horaire
Droit public	Droit	40 heures
Droit privé	Droit	40 heures
Science Politique	Droit	40 heures
Histoire du droit	Droit	40 heures
Comptabilité	Gestion	40 heures
Finance	Gestion	40 heures
Marketing	Gestion	40 heures
Commerce	Gestion	40 heures
Logistique	Gestion	40 heures
Stratégie	Gestion	40 heures
Ressources Humaines	Gestion	40 heures
Mathématiques	Gestion	40 heures
Droit des sociétés	Gestion	40 heures
Droit du travail	Gestion Droit	40 heures
Economie	Gestion	40 heures
Contrôle de Gestion	Gestion	40 heures
Fiscalité	Gestion	40 heures
Informatique	Gestion	40 heures

- Formation sur un seul semestre.

Dans ce cas, la formation repose sur le suivi et la validation de trois unités d'enseignement (UE)

- UE 1A
- UE 1B **OU** UE 2A
- UE 2B

dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

3) Modalités de contrôle des connaissances

L'unité UE 1A est évaluée en contrôle continu, par une seule note affectée d'un coefficient 1.

Pour les unités UE 1B et UE 2A, les étudiants passent les examens dans l'université d'accueil. Les notes et appréciations sont ensuite envoyées au Bureau des Relations Internationales de la composante de l'Université d'Auvergne. Ces notes font l'objet d'une conversion au système de notation français. Chacune de ces notes est affectée d'un coefficient 1.

L'UE 2B est évaluée par le mémoire ou le rapport de stage et leur soutenance au retour de l'étudiant. La note de l'UE 2B est affectée d'un coefficient 2.

4) Délivrance du D.U.

Le Diplôme Universitaire « Études Juridiques et Politiques, Économiques et de Gestion à l'étranger » est délivré par un jury dont la composition est validée par le Président de l'Université d'Auvergne aux étudiants dont la moyenne générale des notes converties au système de notation français est supérieure à 10/20.

Le D.U peut porter des mentions françaises de niveau : Assez Bien, Bien et Très Bien en fonction des équivalences calculées au regard des seuils d'octroi de ces mentions en France, à savoir : 12/20, 14/20, 16/20.

Dans le cas où le candidat n'obtient pas la moyenne générale de 10/20, le jury peut décider de lui proposer une deuxième session. Au cas où des épreuves de rattrapage ne seraient pas organisées dans la Faculté d'accueil, l'Université d'Auvergne lui propose une ou des épreuve(s) de rattrapage pour les matières dans lesquelles il n'aurait pas obtenu 10/20. Ces épreuves sont déterminées de sorte à représenter la même charge de travail que l'épreuve non validée dans la Faculté d'accueil.

5) Coût de la formation et tarifs proposés

Coût estimé par la CPCG (estimation *a minima* réalisée le 15 mai 2014) :

- pour 15 étudiants : 418€ - 150 € / charges services centraux (50€ au lieu de 200€)
= 268 euros

Un tarif de 300€ est proposé.

6) Responsables pédagogiques.

Pour l'École de Droit : M.-E. Baudoin

Pour l'École de Management : F. Roux

Pour l'École d'Économie : pas de responsable pédagogique, ce dispositif n'étant pas déployé en 2014-2015.